

**MAIRIE**  
DE  
**MONTAIGUT-LE-BLANC**

1, place Amoureux  
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC  
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05  
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : [mairie.montaignutleblanc@gmail.com](mailto:mairie.montaignutleblanc@gmail.com)  
Site : [montaignut-le-blanc.fr](http://montaignut-le-blanc.fr)



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

PRESENTS : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Marie-Pierre AMOUROUX, Maurice LEVET, Karine CHAMBEAUD, Christelle MONIER, Philippe MOUGEL, Marilyne Namyst.

PROCURATIONS : Rémi CHOLLEY a donné procuration à Marie-Pierre AMOUROUX

Jérémie JACQUART a donné procuration à Michel SAUVADET

Karine BOURDE a donné procuration à Philippe MOUGE

Fabienne BEUGER a donné procuration à Julien GUILLAUME

ABSENTS : Laurent RETAILLEAU

Secrétaire de séance : Christelle MONIER

Ouverture de la séance à 20h00.

**ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES**

Après la présentation de l'identité des candidats connus aux élections sénatoriales et du mécanisme de leur élection qui aura lieu le 24 septembre prochain, le Maire présente au conseil municipal la liste de candidats pour élire les sénateurs du Puy-de-Dôme. Figurent sur la liste des candidats délégués : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET et Marie-Pierre AMOUROUX. Les candidats au titre de suppléants sont Maurice LEVET, Philippe MOUGEL et Jérémie JACQUART.

A l'issue du vote, l'intégralité des candidats aux postes de délégués et suppléants sont élus à l'unanimité.

Le Maire suspend la séance de 20h35 à 20h55 afin de transmettre les résultats de l'élection à la Préfecture.

**DESIGNATION DU DELEGUE POUR LA COMMISSION DES LISTES ELECTORALES**

Le Maire rappelle brièvement la mission du délégué pour la commission des listes électorales, issu du conseil municipal, et des deux autres membres de cette commission (l'un nommé par le Président du Tribunal Judiciaire, l'autre par Monsieur le Préfet).

Michel SAUVADET se porte candidat. Il est désigné à l'unanimité au poste de délégué pour la commission des listes électorales.

**DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS**

Le Maire présente aux membres du conseil la mission de référent déontologue des élus ainsi que l'identité des trois référents suggérés par l'Association des Maires de France.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de désigner Monsieur René PAGIS comme référent déontologue des élus de Montaignut-le-Blanc.

## **PROJET DE NOUVELLE ECOLE**

Le Maire informe le Conseil que la Région a rouvert l'appel à candidatures pour l'obtention de subventions européennes concernant le projet de nouvelle école. Le dépôt des dossiers sera clos le 15 juillet prochain et la Commission se tiendra dans le courant des mois de septembre/octobre.

L'ébauche de projet initiée précédemment est donc reprise. Une fois achevé, le projet sera présenté doit faire l'objet d'une labellisation par un organisme de certification en matière de développement durable. Le coût de cette labellisation s'élevant à 10.000 Euros, et n'ayant pas encore connaissance de l'issue de la demande de subvention, le Maire a sollicité un simple contrat d'engagement avec ledit organisme. Ainsi, la Commune n'aura rien à déboursier à ce titre si la nouvelle école ne peut finalement pas voir le jour.

Le Maire rappelle que les critères énergétiques et environnementaux seront primordiaux dans la sélection des projets retenus, raison pour laquelle un soin tout particulier devra être apporté à ces éléments dans le dossier qui sera déposé.

## **RELANCE DU BAR HOTEL**

Le Maire expose au Conseil que la difficulté majeure rencontrée par la commune pour relancer le bar est qu'elle n'est actuellement pas propriétaire effective des locaux. L'acquisition a eu lieu par l'intermédiaire de l'EPF SMAF qui lui rétrocèdera la propriété du bâtiment dans trois ans. Or la mission de cet organisme n'est pas de faire fonctionner un commerce ou de gérer de telles situations et il n'est donc pas en mesure d'agir et d'intervenir pleinement en ce sens.

Le Maire expose que de ce fait, il est obligé de relancer très régulièrement l'EPF SMAF pour faire avancer la procédure. Il propose une solution alternative à l'acquisition définitive : la signature d'une convention de gardiennage par l'EPF SMAF au profit de la Commune, pour permettre à celle-ci de disposer du bien et de sa gestion dès maintenant. Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer ladite convention de gardiennage.

Par ailleurs, suite à la précédente séance du conseil municipal, le Maire propose aux conseillers qui le souhaitent de rencontrer les candidats à la création d'un tiers-lieu dans la partie « hôtel ». L'ensemble du conseil municipal souhaite la mise en place d'une commission dédiée pour définir un appel à projet sur la reprise du bar-hôtel tout en sollicitant l'avis, les envies et les besoins des habitants le cas échéant.

## **LIGNE DE TRESORERIE**

La ligne de trésorerie consentie à la municipalité par la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin arrive à son terme. Cette ligne de crédit s'élève à la somme maximale de 95.000,00 Euros. Le Maire expose que le taux d'intérêt consenti par la banque s'élève désormais à 3,80%, que la Commune dispose actuellement d'une trésorerie de 30.000 Euros et qu'elle est en attente de subventions de 30.000 Euros. Ainsi, sur la somme disponible, la municipalité n'aurait éventuellement recours qu'à la moitié, étant entendu que les intérêts ne sont versés que sur le montant des sommes effectivement débloquées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'autoriser le Maire à renouveler une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne pour 95.000 Euros.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **PHOTOVOLTAIQUE A L'ANCIENNE DECHARGE DE REIGNAT**

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a recueilli plusieurs avis divergents concernant la faisabilité de ce projet, notamment eu égard à la situation de la parcelle en zone non constructible. Autre problème, la parcelle se situe en zone NATURA 2000 qui impose la réalisation d'une étude d'impact sur la faune et les nuisances possibles.

### **PISCINE ET COURS DE NATATION**

La Municipalité avait décidé, au précédent conseil, d'assumer le coût des leçons de natation pour les enfants de la commune, ceux-ci n'étant plus gratuits. Le Club de natation de LEMPDES qui encadre la piscine chaque été, a toutefois décidé d'offrir lui-même ces cours pour les Montacutains.

### **TRAVAUX DE LA PISCINE**

Le Maire fait part au conseil municipal des différents problèmes rencontrés sur le chantier, notamment concernant la défaillance de certaines pièces puis leur commande qui ont retardé la suite des opérations. Si aucun évènement ne vient à nouveau perturber le programme établi, il est envisagé que la piscine pourra ouvrir le 08 juillet prochain comme prévu.

Le Maire a tout particulièrement remercié Jérémy CONTARIO, agent communal, pour sa vigilance et sa réactivité qui ont permis de déceler des pièces endommagées, ce qui a permis de limiter grandement le retard pris dans le déroulement des travaux.

### **FOOD-TRUCK**

Un nouveau food-truck va proposer des viandes marinées et a contacté la Municipalité pour passer chaque mois à Montaigut. Le Maire lui demandé de passer également dans les villages de REIGNAT (place des Tilleuls) et SAINT-JULIEN (Place de la Chapelle). La programmation de ses jours de visite, qui se fera en fin de semaine pour ne pas concurrencer le camion à pizza de Montaigut, sera communiquée aux habitants prochainement.

### **DRAPEAU UKRAINIEN**

Le Maire évoque l'installation d'un drapeau ukrainien sur la façade de la mairie, en signe de solidarité avec la famille de réfugiés qui vient de s'installer sur la commune. Après débats, le conseil municipal préfère ne pas retenir l'idée pour respecter la discrétion dont fait preuve cette famille depuis son arrivée.

### **MAISONNETTE DE LA PLACE DU TAILLET**

Le Maire informe le conseil municipal que le démarrage des travaux de rénovation de la maisonnette acquise place du Taillet aura lieu mi-juin.

### **COTE DE MERLE**

Le Maire rappelle au conseil municipal le différend qui oppose depuis six ans la Municipalité à un riverain dont les travaux de creusement ont empiété sur le domaine public et obligé à la fermeture officiel de l'accès à la Côte de Merle, sentier pourtant très prisé des habitants. Après négociation il y a deux ans, un accord avait été trouvé pour que l'habitant concerné prenne à sa charge l'installation d'une rampe afin de sécuriser le passage de tous les usagers. Les travaux n'ayant toujours pas démarré, malgré plusieurs relances, le Conseil municipal autorise le Maire à le relancer une dernière fois avant d'emprunter la voie judiciaire si nécessaire.

### **SALLE COMMUNALE DE REIGNAT**

Une habitante a suggéré au Conseil municipal d'autoriser la location de la salle communale de REIGNAT en soirée. Néanmoins, suite à la consultation des riverains les plus proches, il est décidé que les horaires de location demeureront inchangés, à savoir jusqu'à 19h00.

### **ANCIENNE BOUCHERIE**

Le Maire informe le conseil municipal que l'ancienne boucherie située à l'angle de la place Marcel Guillaume et de la Route des Moulins, est sur le point d'être vendue, alors que la Municipalité songeait à l'acquérir pour y créer un logement social et reculer la façade pour élargir ainsi le trottoir. Après débats, le Conseil municipal décide de proposer un arrangement à l'acquéreur potentiel pour le laisser mener son projet commercial privé tout en permettant à la commune de faire les travaux pour reculer la façade.



La secrétaire de séance, Christelle MONIER